TABLE DES MATIÈRES

LOBBYING : DU DÉNI AU DÉFI	
I. LE LOBBYING : DE QUOI PARLE-T-ON VRAIMENT ?	13
Le plus vieux métier au monde	
Pourquoi un anglicisme ?	
Contexte américain de sa naissance et modèle européen	
Ce que le lobbying n'est pas	18
Le lobbying n'est pas un gros mot	
Le lobbyiste est avant tout un plaideur et un expert des circuits décisionnels	25
Un travail d'argumentation, de persuasion, de défense d'intérêts	26
II. LE LOBBYING A CONTRE-COURANT DE LA CULTURE JACOBINE	31
Un lobbying qui heurte la culture révolutionnaire et jacobine	
Un lobbying qui heurte l'égalitarisme républicain	34
Le mythe du légicentrisme français	
Un intérêt général transcendant	
Le modèle américain : un lobbying comme moteur de la démocratie	
Un modèle français trop longtemps resté dans le déni névrotique	43
III. LE LOBBYING : L'HYPOCRISIE À LA FRANÇAISE	
Une image peu valorisante	
Le lobbying convainc là où la corruption contraint	
Lobbying, entre trafic d'influence et conflits d'intérêts ?	
Une confusion préjudiciable à la France	
Un entêtement hypocrite pour sauver des apparences dépassées	59
Une opacité qui entretient le doute	62
IV. LE MONDE DU LOBBYING : UN ELITISME CLOS	
Endogamie, consanguinité et culture des réseaux entre amis	
Le lobbying ou lorsque le service de l'État ne fait plus recette	
La société civile à l'assaut du lobbying	80
V : LOBBYING : LA FRANCE RISQUE LE HORS-JEU	81
Une pratique longtemps inadaptée dans un contexte mondialisé	81
Un dégoût handicapant	84
Les nouveaux réseaux à l'assaut des anciens	86
L'accentuation du Lobbying par les réseaux sociaux	
Des cabinets de lobbying français à la conquête de l'international	
Sortir du déni pour s'armer dans la mondialisation	93

VI. LE LOBBYING EN FRANCE: UN ENCADREMENT LONGTEMPS D'APPARAT	95
L'encadrement du lobbying, où quand Tartuffe se mêlait des affaires publiques	95
Une réglementation trop souple	
Une déontologie variable	
Un encadrement incomplet : encore un effort Monsieur le Législateur	
Des règles d'affichage	
Une réglementation qui n'est pas à la hauteur de l'enjeu	105
VII. RÉFORMER POUR PERFORMER	
Seul le recours au niveau législatif est pertinent	109
Une réforme d'ensemble	
Restaurer la confiance	112
VIII. LOI SAPIN 2 : LE LOBBYING AU DÉFI	. 115
Le défi d'une approche par le prisme de la corruption	
Le défi d'un Objet Juridique Non Identifié	116
Une exception à la définition, inadaptée à l'objet du texte	119
Une loi sur un registre des représentants d'intérêts	123
Une Haute Autorité au défi de sa propre puissance	
Des lobbyistes sur qui pèsent toutes les obligations	127
CONCLUSION	. 131
ANNEXE 1	. 135
ANNEXE 2	. 140
ANNEXE 3	. 150
ANNEXE 4	. 152
• ENCADRÉS •	
LE GÉNÉRAL GRANT ET LE <i>LOBBY</i> DE L'HÔTEL WILLARD	16
QUAND LE LOBBYING SE MET AU SERVICE DU HAUT DÉBIT DANS	
LES CAMPAGNES	
COMMENT DEVIENT-ON LOBBYISTE AUJOURD'HUI ?	
QUAND LE LOBBYING NE SERT PAS SA CAUSE	
LES FEDERALISTS PAPERS ET LA LETTRE N° 10 DE JAMES MADISON	
LOI EVIN : LE LOBBYING DES ALCOOLIERS	
LES CERCLES D'INFLUENCE : UN LOBBYING QUI NE DIT PAS SON NOM ?	
CHEZ FRANÇOISE : LE RESTAURANT DES INITIÉS	
L'INFLUENCE : UN MARCHÉ	
LA FONDATION EISENHOWER : UN MODÈLE DE RÉSEAU POUR LE FUTUR ?	
K STREET : QUAND L'INFLUENCE A PIGNON SUR RUE	91
LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR : LA GOUTTE D'EAU QUI A FAIT	100
DÉBORDER LE VASE PANTOUFLE, MA CHÈRE PANTOUFLE	
PANTOUFLE, MA CHERE PANTOUFLE	. 128

LOBBYING: DU DÉNI AU DÉFI

Préface de BERNARD ACCOYER

Prendre une décision sans en connaître correctement les tenants et les aboutissants, sans entendre tous les acteurs d'un dossier, les «pro» comme les «anti», quelle entreprise, quelle institution, quel groupe se hasarderait dans une telle initiative ? Personne.

Pourtant au sein de la chaîne des décisions publiques qui régissent la vie des Français, cette situation survient plus souvent qu'on le croit. Elle résulte d'un déni. Ce déni est celui de la méconnaissance plus ou moins grande dans laquelle se trouvent trop souvent les décideurs, en particulier ceux qui ont constitutionnellement pour mission de légiférer : les parlementaires, mais aussi les membres du gouvernement et leurs cabinets.

Le citoyen élu parlementaire n'a souvent – dans le cas éminemment souhaitable où il a eu une vie professionnelle antérieure – qu'une connaissance partielle de l'ensemble des domaines pour lesquels il va devoir se prononcer. De plus, il n'existe dans nos assemblées aucune véritable formation interne destinée à parfaire les connaissances des parlementaires.

Et pourtant tout, absolument tout, dans notre pays dépend de la loi et du règlement. Dès lors, comment expliquer qu'une pratique, partout admise pour éclairer les décideurs, telle que le lobbying soit considérée au mieux comme inutile et, par beaucoup, comme suspecte quant à l'indépendance des décideurs publics, élus ou non, voire à leur intégrité ? Comment combler ce vide préjudiciable aux entreprises françaises face à leurs concurrentes anglo-saxonnes pour permettre d'apporter l'information à ceux qui en ont besoin pour se prononcer ?

Telles sont les questions auxquelles Pascal Dupeyrat et Grégory Houillon répondent dans cet ouvrage avec beaucoup d'acuité. Les auteurs expliquent clairement les spécificités historiques et culturelles françaises qui placent le Parlement français à distance de l'information en provenance du secteur économique, notamment, et de toute la complexité de ce qui fait le monde d'aujourd'hui. Et comment cet héritage de l'égalitarisme, issu de la Révolution française, nuit à la qualité du travail législatif.

D'autant qu'un autre lobbying existe auprès de l'exécutif et des cabinets ministériels. Celui-ci, bien qu'il ne dise pas son nom, est le fait des aller-retours et autres « pantouflages » de quelques hauts-fonctionnaires souvent issus du même moule. Une « consanguinité », une proximité qui ne sont pas sans poser de problèmes bien que l'on puisse probablement porter à son crédit la

naissance et les réussites de plusieurs des grandes entreprises françaises issues des privatisations.

À l'inverse, le lobbying s'exerce dans la plupart des parlements étrangers comme il se pratique pleinement auprès des institutions européennes. La législation communautaire primant sur le droit interne, cette situation ne manque pas d'interpeller.

L'analyse des auteurs pointe les conséquences de cet état de fait sur la compétitivité de notre économie et par conséquent sur notre situation économique, sociale et financière, mais aussi sur les secteurs de l'éducation ou de la communication, sur la place faite aux nouvelles technologies, à l'innovation... bref tout ce qui régit notre vie quotidienne et surtout celle de l'avenir de notre pays dans un contexte mondialisé. Il pointe également les défis auxquels va se confronter la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique dans la mise en place de la nouvelle règlementation des Représentants d'intérêts, terme qui vient néanmoins consacrer l'existence des lobbyistes dans notre vie publique.

Pour avoir pris les premières initiatives destinées à établir les règles nécessaires à un lobbying transparent quand j'étais Président de l'Assemblée nationale, je veux dire toute l'importance à relever le défi de la mise en place d'un cadre légal pour le lobbying. C'est dans cette direction que nous invite cet ouvrage dont je salue la pertinence.

Bernard Accoyer
Ancien Président de l'Assemblée nationale